



# Prix du président de bâtisseur bénévole de l'année

## **Raison d'être**

Beaucoup de gens travaillent souvent inlassablement au service d'organisations sportives ou autres, parfois sans aucune rémunération, et on les remercie rarement de leur dévouement. La Fédération canadienne d'escrime tient donc à reconnaître les efforts de ses nombreux licenciés dévoués, par l'entremise de son Prix du président de bâtisseur bénévole de l'année.

Le Prix du président de bâtisseur bénévole de l'année est accordé en reconnaissance de la contribution, du leadership et des capacités d'une personne dont les efforts et le travail acharné ont eu des répercussions importantes sur le développement et l'organisation de l'escrime au Canada, en augmentant systématiquement la capacité et (ou) la qualité de l'escrime.

## **Admissibilité**

Tout détenteur ou toute détenteuse actuel(le) ou passé(e) d'une licence de membre de la Fédération canadienne d'escrime, qui a fait preuve de sa capacité d'améliorer la capacité ou la qualité de l'escrime au Canada, est admissible à la nomination en vue de ce Prix.

## **Nominations**

N'importe quelle association provinciale, club ou licencié(e) individuel(le) de la FCE peuvent effectuer des nominations, qui doivent parvenir au Comité des nominations de la FCE au plus tard le 1er juin de chaque année.

Ces nominations doivent être faites sur le formulaire de nomination de la FCE, en indiquant le nom de la personne mise en nomination, ainsi que la personne, le club ou l'association provinciale qui la met en nomination. Ce formulaire doit être accompagné d'un bref résumé de l'expérience pertinente de la personne mise en nomination, ainsi que de toutes les lettres de soutien éventuelles.

## **Critères de sélection**

Le conseil d'administration désignera chaque année un comité de sélection qui prendra ses décisions en fonction des critères suivants. La personne choisie :

- a fourni un service exceptionnel à l'escrime pendant plusieurs années, pas nécessairement consécutives;
- a fait preuve d'un leadership avéré au sein de la communauté sportive;
- a été active au service de l'escrime à titre d'entraîneur, d'instructeur, de soigneur, de journaliste, d'administrateur, de gérant, d'officiel, d'arbitre, et ainsi de suite;
- a résidé au Canada, ou y résidait pendant la période durant laquelle il ou elle a fourni ces services;
- et en fonction de la valeur des témoignages de soutien;

## **Remise du Prix**

Ce Prix sera remis tous les ans à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne d'escrime.